

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS VILLE DE SAGUENAY

NOM DU PROGRAMME	Territoire d'application	Travaux reconnus	Taux subvention	Subvention maximale	Revenus du propriétaire	Évaluation municipale bâtiment	Entrepreneur exigé	Remarques
PROGRAMME rénovation résidentielle SAGUENAY Tous les bâtiments situés sur le territoire de la ville de Saguenay construits avant le 1^{er} janvier 1971 avec usage résidentiel	Zones désignées Voir carte Hors zone	# II-1 : Rénovation résidentielle (Défectuosité majeure exigée) # II-2 : Construction résidentielle (ajout logement) # II-3 : Recyclage	25 %	Nombre de logements \ subvention maximum 1- 12 500 \$ 2 – 17 500 \$ 3 – 20 000 \$ 4 – 25 000 \$ 5 – 30 000 \$ 6 – 35 000 \$ 7 – 40 000 \$ 8 – 45 000 \$ 9 – 50 000 \$ 10 et + – 55 000 \$	N/A N/A	N/A	OUI OUI OUI	Ne pas avoir reçu de subvention(s) depuis au moins 5 ans et ne pas subventionner les mêmes travaux sur un intervalle de 20 ans. De plus, un cumul des subventions octroyées depuis la première subvention ne peut dépasser le maximum admissible. La subvention est rattachée au bâtiment. Ce programme est entièrement financé par la Ville de Saguenay
<u>Construction durable</u>	Tout le territoire	Nouvelle construction	Crédit de taxes Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 000 \$ Année 3 : 1 000 \$ Année 4 : 1 000 \$ Année 5 : 500 \$	N/A	N/A	N/A	NON	Ce programme est entièrement financé par la Ville de Saguenay
<u>Rénovation durable</u>	Tout le territoire	Rénovation de cuisine, salle de bain, sous-sol, chambre ou séjour et revêtement extérieur.	Crédit de taxes pour 1 an 1 projet : 850 \$ 2 projets : 1 125 \$ 3 projets : 1 375 \$ 4 projets et + : 1 500 \$	N/A	N/A	N/A	NON	Ce programme est entièrement financé par la Ville de Saguenay
P.A.D. Programme d'adaptation de domicile <u>Dépliant explicatif</u>	Tout le territoire	Adaptation de logement pour personnes handicapées.	Jusqu'à 100 %	16 000 \$/personne handicapée minimum	Oui pour aide additionnelle	N/A	OUI	Ne pas avoir reçu de subvention PAD depuis 5 ans. La subvention est rattachée à la personne handicapée. Ce programme est entièrement financé par la SHQ
<u>Remplacement de plateforme élévatrice</u>	Tout le territoire	Remplacement des plateformes déjà installées et subventionnées par la SHQ.	Jusqu'à 100 %	Coût de tous les travaux requis	N/A	N/A	OUI	Dossiers transmis par la SHQ. Ce programme est entièrement financé par la SHQ

Programme d'aide à la restauration patrimoniale	Secteur patrimonial ou Bâtiment reconnu	Travaux visant la remise en état ou le remplacement des composantes architecturales dans le respect des formes, des proportions et des matériaux d'origine.	50 % à 100 %	Jusqu'à 75 000 \$			OUI	Ce programme est entièrement financé par la Ville de Saguenay
Aide-conseil à la rénovation patrimoniale	Tout le territoire	Consultation gratuite d'un architecte afin d'orienter le propriétaire dans son projet de rénovation extérieure.	Aucune aide financière	0 \$			NON	Bâtiment construit avant le 1 ^{er} janvier 1960. Ce programme est entièrement financé par la Ville de Saguenay
Rénovation des façades commerciales	Tout le territoire centre-ville	Rénovation des composantes extérieures d'un bâtiment ayant un usage commercial au RDC.	50 %	50 000 \$	N/A	N/A	OUI	Différents types de travaux selon certains arrondissements et secteurs
Programme Réno-Région	Territoire non desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout	Rénovation de déféctuosité majeure seulement (enveloppe du bâtiment).	De 20 % à 95 %	Jusqu'à maximum 12 000 \$	1 personne ou couple : maximum 31 000 \$ 2-3 personnes : maximum 37 000 \$ 4-5 personnes : maximum 40 000 \$ 6 et + personnes : maximum 46 000 \$ <i>Le revenu brut (total) de l'année précédente</i>	La valeur uniformisée de l'année précédente du bâtiment doit être inférieure à 100 000 \$.	OUI	Être propriétaire occupant d'un bâtiment résidentiel d'au plus 2 logements et peut avoir un usage commercial. Ne pas avoir reçu de <i>Réno-Village</i> depuis 10 ans ou de <i>Réparation d'urgence</i> depuis 5 ans. Ce programme est entièrement financé par la SHQ

Mise à jour : 2017-03-09

La Ville de Saguenay est partenaire de la [Société d'Habitation du Québec \(SHQ\)](#) pour la livraison des programmes de subventions élaborés par le gouvernement en matière d'habitation.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.